



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le 29 septembre 2025

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 25 septembre 2025

Présent.es pour la CFDT : Adeline Chevrier et Olivier Berger – négociateurs nationaux, Emmanuel Loesel et François Gieux – secrétaires fédéraux

La séance s'est ouverte sur la négociation de l'accord de mise en place de l'Organisme Paritaire de Prévention (OPP). Cet accord avait déjà été l'occasion d'échanges constructifs lors d'une précédente séance au premier semestre 2025. Il s'agit de définir le cadre du futur OPP pour permettre l'évolution à court terme de l'association OETH et la sauvegarde des emplois de cette association, en lien avec les évolutions législatives rendant impossibles le maintien en l'état d'une partie des missions actuelles de l'association.

Si le texte est en lui-même assez consensuel, il est quand-même l'occasion pour la CFDT de rappeler que l'objectif est d'abord d'avoir une amélioration globale des conditions de travail et la baisse de la sinistralité de notre secteur qui ne fait plus débat.

Par ailleurs, la CFDT a également rappelé son attachement au pilotage d'une réelle politique de branche sur la question de l'insertion et le maintien des personnels en situation de handicap dans le secteur. Cette politique, actuellement menée par l'OETH pour le compte de la branche, reconnue par les professionnel.les et les entreprises, est effectivement menacée par la mise en place du guichet unique de l'AGEFIPH qui aura pour effet de réduire les moyens pour les actions spécifiques de la branche. Ce n'est pas une option pour la CFDT qui entend par la constitution de cet OPP maintenir et améliorer ces dispositifs existants et pertinents.

La CFDT a enfin insisté sur la nécessité d'avoir un pilotage paritaire de cette structure, tant dans ses choix de priorités que sur la gestion financière et notamment les réductions de cotisations dans les entreprises mettant en œuvre des actions de prévention en leur sein : « la confiance n'exclue pas le contrôle », d'autant que ces actions sont au bénéfice de tous, associations et salarié.es.

Sur les autres sujets de négociations concernant la CCUE, les employeurs sont restés sur leur position de début septembre, à savoir leur refus d'avancer plus avant dans la négociation sur les classifications et rémunérations, ainsi que sur la



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

durée et temps de travail quand bien même les organisations syndicales apporteraient de nouvelles propositions. Ils justifient cette position par l'impossibilité d'obtenir des garanties de financement dans le contexte politico-budgétaire actuel.

La CFDT a pris acte de cette position qui met en difficulté l'ensemble du secteur.

Le dernier point concernant la CCUE concernait la négociation du futur régime de prévoyance de branche. Là encore, l'espoir d'avancées de la CFDT a été douché par l'incapacité de la partie employeur d'avancer sur ce sujet. C'est pourtant ce même côté de la table qui dit que c'est l'un des seuls sujets susceptibles de pouvoir être financé à moyen terme.

Cette négociation déjà fragilisée par le départ des employeurs au printemps, l'est d'autant plus par cette incapacité à avancer rapidement, et renforcera à court terme la nécessité de renégocier des accords de prévoyance sur les champs infras de la BASSMS et particulièrement dans la CCN 66 à des conditions probablement moins avantageuses que lors de la dernière négociation.

Pour terminer la séquence du jour, les employeurs ont proposé la négociation d'une prime « one shot » de 88 € bruts pour les seuls secteurs social et médico-social excluant en plus les apprentis et autres salarié.es ayant des contrats aidés dans ces secteurs.

La CFDT refuse cette aumône qui est faite à une seule partie des salarié.es du secteur au motif qu'elle pourrait disparaître en fin d'année. Elle rappelle surtout que les employeurs ont laissé une enveloppe de 650 millions d'euros en 2022, et que cette dernière enveloppe de 80 millions reste inutilisée du fait de leur incapacité à négocier sur les dimanches, nuits et jours fériés en janvier 2024. Ils en sont toujours à essayer de se sortir du bourbier dans lequel les a propulsés le non-agrément de leur recommandation patronale en février 2024.

La CFDT a en revanche proposé un accord d'attractivité pour le secteur qui a recueilli l'assentiment de l'ensemble des organisations syndicales, même celle qui n'avait pas de mandat pour se positionner.

Les négociateurs

Prochaine CMP le 16 octobre 2025.

Ordre du jour :

- Négociation CCUE :
 - Accord OPP
 - Prévoyance
- Mesures salariales transitoires
- Droit syndical
- Calendrier 2026